

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
	Terrains	Non éligible			
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Bâtiments / Construction	Construction de bâtiments pour la transformation, le stockage, le conditionnement y compris quais de réception, laboratoire d'analyse, salle de dégustation	X		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de biens immeubles - Construction de locaux à usage de bureaux administratifs - Construction de locaux sociaux (salles de réunions, cantines...) - Autres locaux techniques non liés à l'activité de transformation, stockage, conditionnement de produits éligibles (ex. le stockage d'alcool est non éligible, sauf si nécessaire à la production d'un produit listé à l'annexe VII, partie 2 du règlement (UE) n°1308/2013) - Démolition de l'existant - Voirie et réseaux extérieurs
		Terrassements			
		Fondations			
		Génie civil, dallages			
		Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, résines, revêtement quartz, huisserie...)			
		Plomberie, électricité			
		Bardages intérieurs, extérieurs; ombrage isolant			
		Toiture			
		Isolation			
		Bardages intérieurs, extérieurs; ombrage isolant			
Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité)					
Aménagement d'un chai en vue d'une réception gravitaire					
Matériaux bio-sourcés					
Chai enterré ou semi-enterré					
Puits canadien/ échangeur air-sol					
	Bâtiments / Rénovation	Isolation (si nécessaire toiture liée) de la zone de transformation, stockage, conditionnement Bardages intérieurs, extérieurs; ombrage isolant Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité) Matériaux bio-sourcés Aménagement des sols de la zone de transformation, stockage et conditionnement (couverture du sol, forme de pente) Aménagement d'un chai en vue d'une réception gravitaire Aménagement du sol en vue de la réception d'un matériel neuf	X		Tout autre investissement de rénovation
	Vinification/ Réception de la vendange	Postes de réception avancés (pesage, mesures diverses...) Quais de réception Conquets peseurs Pesage Egrappoirs Fouloirs Tables de tri Convoyeurs Pompes à marc Agencement et équipements annexes Automatismes Régulateur/variateur de fréquence Equipement de traitement de l'eau par les UV Electricité (cf. conditions article 2,2) Génie civil (cf. conditions article 2,2) Matériels de mesure et d'analyse	X		<ul style="list-style-type: none"> - Equipement pour la dépollution des effluents - Remplacement à l'identique de matériels existants - Véhicules routiers et leurs remorques - Matériel mixte

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Vinification/ Pressurage-égouttage	Pressoirs	X		Véhicules routiers/remorques
		Egouttoirs			
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
		Régulateur/variateur de fréquence			
		Equipement de traitement de l'eau par les UV			
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Vinification/ Traitement de la vendange : thermovinification, flash détente		Cuverie annexe	X		
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
		Régulateur/variateur de fréquence			
		Equipement de traitement de l'eau par les UV			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Vinification/ Traitement des vins et des moûts		Filtres	X		
		Centrifugeuses			
		Equipements de débouillage, clarification des moûts et des vins			
		Equipements de stabilisation tartrique			
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
		Régulateur/variateur de fréquence			
		Equipement de traitement de l'eau par les UV			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Vinification/ Maîtrise des températures		Groupes de froid	X		Véhicules routiers/remorques
		Echangeurs			
		Chaudières			
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
		Climatisation de la zone de vinification, stockage, conditionnement			
		Régulateur/variateur de fréquence			
		Equipement de traitement de l'eau par les UV			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
		Génie civil (cf. conditions article 2,2)			
		Systèmes de chaudière à haute performance énergétique : bruleur modulant et bas niveau NOx, chaudière basse température ou triple parcours			
		Système de récupération d'énergie ou de chaleur : récupération d'énergie à partir des fumées ou chaudière à condensation, récupération de chaleur sur moût chaud par croisement, sur fumée ou compresseurs d'air, sur eaux de lavage des lignes de conditionnement			
		Vinification/ Cuverie			
Cuverie autovidante					
Cuverie thermorégulée					
Rénovation cuverie par revêtement intérieur de type époxy					
Agencement et équipements annexes					
Muid et foudres provenant de forêt PEFC et FSC					
Automatismes					
Régulateur/variateur de fréquence					
Equipement de traitement de l'eau par les UV					
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Vinification/ Stockage, assemblage, élevage	Cuverie (béton, béton avec revêtement époxy, acier,inox,fibre polyester, bois)	X		Barriques - Cuves en bois<10HI
		Cuverie thermorégulée			
		Agencement et équipements annexes (laveuse de barriques, aménagements permettant de stocker les barriques...)			
		Régulateur/variableur de fréquence			
		Equipement de traitement de l'eau par les UV			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
		Génie civil (cf. conditions article 2,2)			
	Vinification/ Transferts et divers	Canalisations à vendanges	X		
		Tuyauterie			
		Réseaux divers (oxygène,azote,eau, SO2...)			
Extraction des marcs					
Equipements de convoyage des marcs et lies, terres de filtration					
Pompes					
Automatismes					
Régulateur/variableur de fréquence					
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Compresseurs					
Transformateurs électriques (cf. conditions article 2,2)					
Générateurs (cf. conditions article 2,2)					
Equipement de traitement de l'eau par les UV					
Equipement permettant de contrôler la qualité					
Broyeur de rafles					
Dégrilleur automatique					
Conditionnement/ Préparation des vins	Cuverie divisionnaire	X			
	Equipement de stabilisation				
	Filtres				
Conditionnement/ Chaînes de conditionnement bouteilles ,BIB, PET	Laveuses bouteilles	X			
	Tireuses bouteilles,BIB				
	Capsuleuses				
	Etiqueteuses				
	Matériel d'emballage				
	Matériels fixes de transfert et de tracabilité				
	Dégorgeuse				
	Remuage vins				
	Régulateur/variableur de fréquence				
	Equipement de traitement de l'eau par les UV				
	Imprimante laser				
Conditionnement / Stockage	Equipements et agencement de rangement des produits finis et de matières sèches (caisses de remuage...)	X		Caisses de stockage	
Logiciels	Logiciel pour améliorer la qualité du process et de la production	X			
	Programmes pour le contrôle des équipements techniques (process; stockage, manutention du produit)				
	Programme informatique pour la gestion du caveau				

INVESTISSEMENTS MATERIELS

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
	Commercialisation / Construction de caveau	Création d'un magasin de vente dans les locaux de l'unité de production ou en lien direct avec cette unité de production.	X		<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de vente non lié à une entreprise qui produit et déclare une production. - Aménagements extérieurs - Signalétique - Sanitaires - Bureau - Acquisition de biens immeubles - Construction de locaux à usage de bureaux administratifs - Construction de locaux sociaux (salles de réunions, cantines...) - Démolition de l'existant - Voirie et réseaux extérieurs - Parking
		Terrassements			
		Fondations			
		Génie civil, dallages			
		Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisserie...)			
		Plomberie, électricité			
		Bardages intérieurs, extérieurs; ombrage isolant			
Toiture					
		Isolation			
	Commercialisation / Rénovation	Isolation (si nécessaire toiture liée) du caveau	X		<ul style="list-style-type: none"> - Tout autre investissement de rénovation - Lieu de vente non lié à une entreprise qui produit et déclare une production.
	Commercialisation / Matériel	Matériel spécifique à la commercialisation dont par exemple :	X		<ul style="list-style-type: none"> - Matériel non spécifique - Caisse - Publicité sur le lieu de vente - Mobilier - Fléchage directionnel - Clôture - Dispositif de vente en vrac - Cuve de monnaie
		Banque de dégustation			
		Étagères de présentation			
		Monte-charge			
		Cave à vin			
		Lave-verre			
		Régulateur/variateur de fréquence			
		Équipement de traitement de l'eau par les UV			
Climatisation du caveau neuf ou rénové					
	Frais directement liés à un investissement physique et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation	<p>Par exemple : études préalables, analyses de sols, honoraires d'architecte*, frais d'expertise juridique, technique ou financière...</p> <p>Ces frais sont éligibles dans la limite de 10% du coût éligible de l'opération. Ces frais sont rattachés au dossier comprenant les investissements matériels.</p> <p>* les honoraires d'architecte sont éligibles au prorata des travaux retenus</p>	X		
	Investissements immatériels non liés à un investissement physique Ces investissements immatériels seront retenus comme éligibles s'ils sont prévus en cohérence avec une opération (réalisée ou envisagée) comportant un investissement physique. Ils seront autant que possible précédés ou suivis d'un investissement physique ou d'une modification de pratique.	<p>Études de marché, études de faisabilité, études stratégiques...</p> <p>Diagnostics</p> <p>Conseil externe dans tout domaine pertinent (par recours à un consultant, un laboratoire, un centre technique...)</p> <p>Acquisition de brevets et licences</p> <p>Participation à des foires et salons (à destination du marché intérieur)</p> <p>...</p>		X (123A ou 121C ou 311)*	tableau indicatif. Éligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
-----------------------	--------	-------------------------------------	-------	--------	---

INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

<p>Coûts salariaux des emplois directement créés ou nécessaires dans le cadre d'un projet global</p> <p>Ces investissements immatériels seront retenus comme éligibles s'ils sont prévus en cohérence avec une opération (réalisée ou envisagée) comportant un investissement physique. Ils seront autant que possible précédés ou suivis d'un investissement physique ou d'une modification de pratique.</p>	<p>Le projet global doit être clairement explicite. Seront privilégiés les projets visant à améliorer la qualité ou la prise en compte de l'environnement ou correspondant à un objectif de stratégie ou d'action commerciale.</p> <p>Ces coûts salariaux recouvrent essentiellement le premier recrutement de cadres ou de techniciens, en dehors des dirigeants.</p> <p>Sont exclus les recrutements de simple remplacement ou ceux liés au renforcement d'une fonction déjà suffisamment pourvue au sein de l'entreprise ou d'une fonction « support » (les fonctions « support » correspondent aux domaines suivants : administratif, financier, juridique, gestion des ressources humaines...).</p>		<p>X (123A ou 311)*</p>	<p>Non éligible sur la 121C</p> <p>tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER</p>
<p>Promotion</p>	<p>Rappel : les opérations aidées au titre du FEADER dont l'objectif est la promotion ne peuvent pas viser la promotion de l'entreprise ni celle d'une marque, mais uniquement la promotion générique sur le marché intérieur de l'UE d'un produit sous signe officiel de qualité. La mesure « promotion » de l'OCM vin permet par ailleurs une aide à la promotion vers les pays tiers.</p>		<p>X (123A / 311 / 133)*</p>	<p>tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER</p>

* Sur le FEADER, les opérations peuvent être financées au titre de 3 dispositifs :

- 123A si le bénéficiaire est une IAA
- 121C si le bénéficiaire est une exploitation agricole et qu'il s'agit d'une opération de production/transformation/conditionnement
- 311 si le bénéficiaire est une exploitation agricole et qu'il s'agit d'une opération de diversification non agricole (c'est à dire hors production/transformation/conditionnement) : commercialisation, agro-tourisme...

Note : lorsque qu'une opération portée par une exploitation agricole comporte à la fois des investissements liés à la production/transformation/conditionnement et des investissements de commercialisation, alors cette opération est fléchée sur le dispositif correspondant aux dépenses dont le montant dans le projet est prépondérant. Dans ce cas, les dépenses sont soumises aux règles d'éligibilité du dispositif 121C ou 311 dont elles relèveraient en cas de projet séparé.